

Le concept d'autorité est l'objet d'un système de représentation et se met en scène selon des modes divers. Souvent codifiées, ces mises en scène représentent un élément indissociable de l'existence même de l'autorité, car celle-ci devient en partie effective par la visibilité de ses représentations et manifestations. La première partie du colloque des 20-22 novembre 2013 du laboratoire junior ERAMA a consisté à montrer la conception qu'une autorité a d'elle-même, et les différentes formes sous lesquelles elle se présente selon l'image qu'elle souhaite renvoyer. À cet effet, ont été étudiés les processus d'investiture et de légitimation de l'autorité, ainsi que, plus précisément, les gestes, pratiques, mais aussi les attributs matériels de l'autorité, en se penchant sur l'utilité, mais aussi la symbolique des objets employés lors de ces cérémonies. Enfin, on a considéré la manière dont l'autorité est mise en scène ou représentée par les autres entités. Et, en sus de l'investiture et de la mise en scène immédiate de l'autorité, on s'est interrogé sur la manière dont cette autorité s'inscrit dans le temps et dans l'espace au-delà du hic et nunc. Les moyens et les manifestations sont multiples : le nom, les choix architecturaux, etc. Mais aussi de manière plus dynamique, à travers des échanges et notamment la circulation des monnaies, vecteur privilégié de la propagation d'une autorité centralisée. Ce choix de problématique a permis de conjuguer un éventail élargi de sources et par là de spécialités, démarche indispensable pour le laboratoire ERAMA, par essence interdisciplinaire : archéologie, numismatique, sources purement littéraires, épigraphie, paléographie. Le champ chronologique a également été vaste, de la IV^e dynastie, en Égypte ancienne (2543-2436 avant notre ère) aux débuts du Moyen-âge.

ISBN 13 : 978-2-913667-44-0



9-15

9 782913 667440



ADRA

Les mises en scènes de l'autorité dans l'Antiquité

Laboratoire ERAMA

ETUDES ANCIENNES
60

Laboratoire ERAMA

(Expressions et Représentations de l'Autorité
dans les Mondes Anciens)

Les mises en scène de l'autorité dans l'Antiquité



A.D.R.A. — Nancy
EDITIONS DE BOCCARD — PARIS

**CATHEDRAM MOYSI SEDENT (Mt 23, 2) : LA REPRÉSENTATION DE
L'AUTORITÉ DU PRÉDICATEUR DANS LES *SERMONES IN MATTHAEUM*
D'AUGUSTIN D'HIPPONE**

Marie Pauliat
Université Lumière – Lyon 2

Cathedram Moysi sedent : « Ils sont assis dans la chaire de Moïse, c'est pourquoi faites ce que les Pharisiens disent, mais ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent et ne font pas. » (Mt 23, 2-3). En dépit de l'incohérence qui règne dans la vie des Pharisiens, la chaire depuis laquelle ils parlent impose aux fidèles de leur obéir, car le contenu de leur parole reste valable.

Le commentaire de ces deux versets du premier Évangile offre à Augustin d'Hippone l'opportunité d'expliquer, dans le cours même de sa prédication, la nature de l'autorité dont le prédicateur est investi. Pourquoi et comment ? Quels en sont les enjeux ? Un bref retour, en guise d'introduction, sur la conception augustinienne, bien connue, de l'autorité¹ et sur la finalité de la prédication permettra de comprendre l'acuité du problème des prédicateurs mauvais dans la perspective augustinienne – et il faut immédiatement préciser que « mauvais » ne renvoie pas ici à la qualité du discours, mais à la vie morale du prédicateur.

L'*auctoritas* est essentiellement, pour Augustin, une manière d'acquérir la connaissance ; elle complète la raison, selon les moments et les personnes, sans jamais normalement s'opposer à elle (cf. *ord.* 2, 26²). Cette autorité appartient à Dieu seul ; lui seul a le

¹ Hohensee a relevé et classé les 1164 occurrences du terme *auctoritas* qu'il a trouvées chez Augustin (cf. Hohensee 1954). Le *CAG* 2 dénombre aujourd'hui 1258 occurrences, résultat parfaitement cohérent avec l'expansion qu'a connue depuis l'œuvre augustinienne.

² *Ord.* 2, 26 *sqq.*, *CSEL* 63, 165. Les affirmations théoriques concernant les modalités de connaissance se trouvent principalement dans les premières œuvres augustinienes : *acad.* 3, 42 *sqq.* (*CCL* 29, 60) ; *ord.* 2, 26 *sqq.* (*CSEL* 63, 165) ; *mor.* 1, 3. 11 (*CSEL* 90, 5.13) ; *uera rel.* (*CCL* 32, 187-260) ; *util. cred.* (*CSEL* 25, 1, 3-48) (cf. Lückte 1968, p. 64-78)

droit d'enseigner ce qu'il est bon de faire en vue du Salut³, mais il a délégué cette autorité en particulier à l'Écriture et à l'Église – et donc à certains des membres qui la composent⁴.

Cette *auctoritas humana*⁵ est soutenue par un certain nombre de motifs, d'*indicia*, qui affermissent la crédibilité de celui qui parle, et dont les plus puissants sont la conformité entre la vie et la doctrine (*cf. ord.* 2, 26) et l'exemplarité de l'existence (*cf. en. Ps.* 3, 7)⁶. « Pour que nous soyons écoutés et obéis, si élevée que soit la sublimité de son discours, la vie de celui qui parle a plus de poids⁷ » (*doctr. chr.* 4, 27, 59 ; *cf. ep.* 118, 7-11, *etc.*)⁸.

Or, pour l'évêque chrétien qu'est Augustin, un enjeu central sous-tend l'adhésion – ou le refus d'adhésion – des auditeurs aux paroles du prédicateur : il en va du Salut même de ceux qui l'écoutent. « Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Or, comment l'invoqueraient-ils, sans avoir cru en lui ? Et comment croiraient-ils en lui, sans l'avoir entendu ? Et comment l'entendraient-ils, si personne ne le prêche ? » (*Rm* 10, 13-14, *cf.* 1 *Co* 1, 21 cité dans l'*ep.* 169, 3⁹).

Dans ses sermons, Augustin présente régulièrement la question de l'autorité du prédicateur, en précisant les liens qui unissent cette autorité dont il est investi et sa vie morale. Son insistance est parfaitement cohérente : il lui faut, autant que possible, lever les obstacles qui empêcheraient les fidèles de mettre en pratique ce qu'ils ont entendu prêcher. Il y parvient grâce à une orchestration de versets

³ *Cf.* Randolph 1962.

⁴ *Cf.* Lückte 1986, p. 119-147.

⁵ *Cf.* Lückte 1986, p. 166-181, qui ne développe pas le cas particulier soulevé par Mt 23, 2-3.

⁶ La conformité entre la vie et la doctrine constituait chez Tertullien un des arguments centraux de la polémique antiphilosophique, sans citation de Mt 23, 2-3 cependant (*Tert., apol.*, 46, 18, *CCL* 1, 162). En revanche, dans le *de monogamia*, Mt 23, 2 lui permet de montrer que les apôtres ont été monogames – car comment le Christ aurait-il pu installer dans sa propre chaire des personnes qui ne mettraient pas en pratique ce qu'elles enseignent, alors qu'il a réprouvé les scribes et les pharisiens précisément sur ce point ? (*Tert., monog.*, 8, 7, *CCL* 2, 1240). *cf.* Braun 1971, p. 236-237.

⁷ *Doctr. chr.* 4, 27, 59, Simonetti 352.

⁸ L'invention aristotélécienne de l'*ethos* de l'orateur ne visait-elle pas à créer, dans le discours et par ses moyens, la figure d'un orateur idéal à la parole duquel il serait aisé d'adhérer ? (*cf.* Aristote, *La Rhétorique*, 1356a5).

⁹ *ep.* 169, 3, *CSEL* 44, 613.

scripturaires dont les principaux sont issus de l'évangile selon Matthieu (Mt 23, 2-3 ; Mt 12, 33-35 ; Mt 7, 16-20). Le *sermon* 74 sur l'Évangile de Matthieu qui traite précisément de cette question et qui n'a encore suscité aucun travail précis¹⁰, formera donc la trame de cette étude ; il sera éclairé au fur et à mesure par le reste de l'œuvre augustinienne et par les découvertes archéologiques, pour montrer comment la représentation de l'autorité du prédicateur dans les sermons situe cette autorité comme service de l'autorité du Christ.

Après avoir explicité, dans un premier temps, la manière dont Augustin pose la question de l'autorité des prédicateurs mauvais, nous verrons comment la solution du problème conduit à une représentation de l'autorité du prédicateur à travers un élément architectural central, la chaire. Celle-ci est en effet la clé qui lui permet de définir l'autorité du prédicateur comme service de l'unique autorité du Christ, solution qui s'accorde parfaitement avec la gnoséologie augustinienne.

1. DE MAUVAIS PRÉDICATEURS

La vie du prédicateur devrait conduire à adhérer aisément à ses paroles ; l'expérience a prouvé à Augustin que ce n'était pas toujours le cas, ce que d'apparentes contradictions scripturaires semblent corroborer.

1.1 ACTUALITÉ DE LA QUESTION DES PRÉDICATEURS MAUVAIS EN AFRIQUE AU DÉBUT DU IV^e SIÈCLE

Les prédicateurs qui « disent et ne font pas » (Mt 23, 3) sont mauvais. « Ces hommes qui enseignent autrui ne s'enseignent pas eux-mêmes ! Ils prêchent de ne pas voler, et ils volent ; ils disent de ne pas commettre l'adultère, et ils le commettent... » (*cf.* Rm 2, 21-

¹⁰ Mt 23, 3 n'avait pas non plus encore fait l'objet d'une étude d'ensemble détaillée ; celle de Jourjon résumait simplement les principales conclusions d'Augustin (Jourjon 1954, p. 172-176). La perspective théologique de Crespin le conduisait à de fréquents renvois à ce verset, sans qu'il l'étudie pour lui-même : il cherchait à en dégager les interprétations les plus probantes dans le cadre de la controverse donatiste (Crespin 1965).

24¹¹) ; ils cherchent leur intérêt et non celui de Jésus-Christ (Ph 2, 21¹² ; Tt 1, 16¹³ ; Jn 12, 42-43¹⁴) : l'Écriture fournit fréquemment à Augustin les éléments d'une description vivante des prédicateurs hypocrites.

Augustin a personnellement connu des évêques dont la vie démentait les paroles, par exemple le jeune Antoninus qu'il avait lui-même contribué à installer sur le siège épiscopal de Fussala à l'automne 411 et pour l'ordination duquel il commenta précisément Mt 23, 2-3 à la fin de son sermon¹⁵. Les adversaires de l'évêque d'Hippone ne manquaient d'ailleurs pas de lui reprocher sa conduite passée, retournant contre lui l'argument de l'hypocrisie pour discréditer son autorité¹⁶.

Enfin, et surtout, le schisme donatiste qui liait sainteté du ministre et validité des sacrements¹⁷ donnait une grande acuité à la question. Il était donc absolument crucial de leur répondre sur le point de l'autorité du prédicateur (et de fait, vingt-six citations ou allusions à Mt 23, 3, sur les soixante-quatorze que compte actuellement l'œuvre augustinienne, sont issues d'un texte directement lié à la crise donatiste¹⁸, et trente-neuf datent d'avant la conférence de 411, donc de la période de forte lutte contre ce schisme). Plus largement, mais dans une ambiance imprégnée de cette conception, il lui fallait éclairer les fidèles qui pouvaient être prompts à excuser leur propre médiocrité par celle de leur pasteur (*cf. s. 46, 21 ; s. Guelf. 32, 9 ; c. litt. Pet. 3, 50, 62 ; doct. chr. 4, 27, 60 ; c. ep. Parm. 2, 4, 8*) ou, plus simplement, à le mépriser et à ne pas obéir à ses paroles, d'autant plus

¹¹ Rm 2, 21-24 est cité avec Mt 23, 3 dans le *c. Faust.* 22, 55 de 397-398 (CSEL 25, 1, 650), l'*ep. Io. tr.* 6, 14 de 407 ou 415-416 (PL 35, 2029), le *s. 46, 21-22* de 408-411 ou 411-430 (CCL 41, 5477).

¹² Ph 2, 21 est cité avec Mt 23, 3 dans le *c. litt. Pet.* 2, 5, 11 (CSEL 52, 26) de 401-405 ; *en. Ps.* 115, 1 (CCL 40, 1652) de 400 environ ; *en. Ps.* 100, 10 (CCL 39, 1415) de 394-395 ; *ep.* 208, 4-6 (CSEL 57, 344-345) du printemps 420 ; *Io. eu. tr.* 46, 6 (CSEL 36, 401) de 414-417 ; *s. 99, 13* (PL 38, 602) de 411-412 ; *s. 101, 10-11* (SPM 1, 52) de 396-397.

¹³ Tt 1, 16 est cité avec Mt 23, 3 dans le *s. 269, 4* (PL 38, 1237) d'avant 405 ou de 411.

¹⁴ Jn 12, 42-43 est cité avec Mt 23, 3 dans l'*en. Ps.* 115, 1 (CCL 40, 1652) de 400 environ.

¹⁵ Voir l'*ep.* 209 (CSEL 57, 347-353), l'*ep.* 20* (CSEL 88, 94-112) et le *s. Guelf. 32 = 340A* (MA 1, 563-575) ; *cf. Lancel 1999, p. 356-365*.

¹⁶ Voir en particulier le *s. 179, 10* (PL 38, 971) prêché entre 391 et 405 ou en 409 ; *en. Ps.* 36, s. 3, 20 (CCL 38, 381) de 403 ; *c. litt. Pet.* 3, 2, 3 (CSEL 152, 164) entre 401 et 405.

¹⁷ Congar 1963, p. 56-60.

¹⁸ Nous en avons recensé onze dans le *c. litt. Pet.*, cinq dans le *c. ep. Parm.* et dans le *c. ep. Parm.*, trois dans le *Cresc.*, deux dans le *bapt.*

que d'apparentes contradictions scripturaires semblent conforter l'idée qu'un prédicateur dont les mœurs sont mauvaises ne peut prononcer un sermon qui mérite d'être écouté.

1.2 D'APPARENTES CONTRADICTIONS SCRIPTURAIRES

Le problème scripturaire est clairement posé dans le s. 74 où Augustin anticipe une possible objection d'un auditeur : « Mais l'un de vous pourrait peut-être dire : “Et comment un homme mauvais peut-il dire de bonnes choses, alors qu'il est écrit – et c'est le Seigneur lui-même qui parle : L'homme bon, du bon trésor de son cœur, tire de bonnes choses, et l'homme mauvais, du mauvais trésor de son cœur, tire de mauvaises choses [Mt 12, 35 ; Lc 6, 45]. Hypocrites, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, quand vous êtes mauvais ? [Mt 12, 34]. D'une part, il dit : Comment pouvez-vous dire de bonnes choses, quand vous êtes mauvais ? D'autre part, il dit : Ce qu'ils disent, faites-le ; mais ce qu'ils font, ne le faites pas : en effet, ils disent et ne font pas [Mt 23, 3]. S'ils disent, et ne font pas, ils sont mauvais ; mais s'ils sont mauvais, ils ne peuvent dire de bonnes choses ; comment faire ce que nous entendons d'eux, quand nous ne pouvons entendre d'eux de bonnes choses ?”¹⁹ »

Mt 23, 3 semble donc s'opposer à Mt 12, 33-35 : comment un homme au cœur mauvais peut-il tirer des paroles bonnes de ce mauvais trésor ? Le même problème est soulevé dans le *doctr. chr.* 4, 29, 62 et dans le s. *Guelf.* 32, 10.

Mt 23, 3 semble aussi s'opposer à Mt 7, 16-20 : « *On reconnaît chaque arbre à son fruit. Est-ce qu'on cueille des raisins sur des épines, et des figes sur des chardons ?* [Mt 7, 16 ; Lc 6, 44]. Les Scribes et les Pharisiens, parmi les Juifs, sont donc des épines et des chardons ; et cependant : *Ce qu'ils disent, faites-le ; mais ce qu'ils font, ne le faites pas* [Mt 23, 3].²⁰ » (s. 74, 4). Comment donc est-il possible de cueillir des raisins sur des épines, des figes sur des chardons, donc des paroles bonnes dans la bouche d'un prédicateur mauvais ? Augustin soulève en fait cette apparente contradiction entre Mt 23, 3 et Mt 7, 16-20 (ou son parallèle en Lc 6, 44) dans neuf autres passages : à deux occasions, dans le *c. litt. Pet.* 2, 6, 13 et 3, 8, 9, il

¹⁹ s. 74, 3, *PL* 38, 473.

²⁰ s. 74, 4, *PL* 38, 473-474.

donne immédiatement la solution : quand un homme mauvais prononce des paroles bonnes, elles viennent de Dieu et non pas de lui. En revanche, il résout plus longuement la question dans les sept autres occurrences : *s. dom. m.* 2, 24, 79 ; *Io. eu. tr.* 46, 6 ; *s.* 46, 22 ; *s.* 101, 10 ; *s.* 137, 11, 13 ; *s.* 179, 10 ; *s. Guelf.* 32, 9-10. Le genre même de ces textes, qui datent plutôt de la première moitié de l'épiscopat d'Augustin, n'a rien d'anodin : les explications les plus développées sur l'autorité du prédicateur se trouvent dans des sermons qui sont en effet les plus directement concernés par la problématique soulevée ici.

2. LA REPRÉSENTATION DE L'AUTORITÉ DU PRÉDICATEUR GRÂCE À CES APPARENTES CONTRADICTIONS SCRIPTURAIRES

Ces différents textes offrent une double réponse à ces apparentes contradictions. Elle se base principalement sur Mt 23, 2, qui en offre la clé scripturaire²¹, et elle se déploie ensuite dans une série d'images ancrées dans l'Écriture et dans la vie concrète des auditeurs.

2. 1 « ILS SONT ASSIS DANS LA CHAIRE DE MOÏSE » (MT 23, 2)

Mt 23, 2 permet de résoudre cette apparente contradiction. À aucun moment, Augustin ne s'interroge sur le sens littéral de cette expression²² ; son intérêt se focalise sur le sens moral et spirituel. Parce que le prédicateur est assis dans la chaire de Moïse, ce qu'il dit ne vient pas de lui, mais de la chaire dans laquelle il se trouve. Que le prédicateur soit moralement mauvais ou bon, ses paroles bénéficient donc toujours de l'autorité de cette chaire dans laquelle il siège et qui ne lui permet pas de prononcer des paroles contraires à son autorité.

Augustin s'explique clairement dans le *s.* 74, 3 : « Ce qu'un homme mauvais tire de lui est mauvais ; ce qu'un homme mauvais tire de son cœur est mauvais : là se trouve en effet son mauvais trésor. Mais ce qu'un homme bon tire de son cœur, est bon : là se trouve en effet son bon trésor. Donc, d'où ces mauvais tiraient-ils leurs bonnes

²¹ Jérôme propose une interprétation figurative de la « chaire de Moïse » qui, selon lui, désigne simplement la doctrine de la Loi qu'enseignent scribes et pharisiens (Hier., *in Matth.*, 4, 23, 1-3, CCL 77, 210 ; cf. Hil., *in psalm.*, 1, 10 ; 2, 2 ; 138, 7, CSEL 22, 25. 38. 750).

²² Le sens littéral de l'expression n'a pas encore été élucidé (cf. Davies et Dale 1997, p. 268).

choses ? C'est qu'ils étaient assis dans la chaire de Moïse. Si [le Seigneur] n'avait pas dit : *Ils sont assis dans la chaire de Moïse* [Mt 23, 2], jamais il n'aurait ordonné qu'on écoute des mauvais. En effet, une chose était ce qu'ils tiraient du mauvais trésor de leur cœur, une autre ce que, de la chaire de Moïse, ils faisaient résonner comme hérauts du juge. [...] Toi, fais ce que la chaire publie par la bouche des Scribes, non ce qui passe par le cœur des Scribes. Ainsi, en effet, en embrassant l'une et l'autre pensées du Seigneur, tu n'obéiras pas à l'une en accusant l'autre, mais tu comprendras qu'elles concordent toutes deux et tu regarderas comme vrai que *l'homme bon, du bon trésor de son cœur, tire de bonnes choses, et l'homme mauvais, du mauvais trésor de son cœur, tire de mauvaises choses* [Mt 12, 35 ; Lc 6, 45], et que ces Scribes ne disaient pas de bonnes choses qui venaient du mauvais trésor de leur cœur, mais qu'ils pouvaient dire de bonnes choses qui venaient du trésor de la chaire de Moïse.²³ »

De fait, l'évêque d'Hippone aborde très rarement le cas où un prédicateur est mauvais parce qu'il prononce des paroles qui sont en désaccord avec la foi de l'Église qu'il est chargé d'annoncer : dans ce cas, la question est différente car il ne s'agit plus de prédication. Le ministre tire ses paroles de son propre fonds, qui est mauvais ; il est évident que les fidèles ne doivent pas alors écouter ces préceptes²⁴. Le premier devoir d'un prédicateur est en effet celui de la vérité absolue (*cf. doctr. chr.* 4, 14, 30)²⁵. Quand cette condition est remplie, la vie du prédicateur peut être mauvaise, ses actes peuvent démentir sa

²³ s. 74, 3, *PL* 38, 473

²⁴ *Cf.* Jn 8, 44. Deux versets permettent à Augustin d'éclairer ce cas précis : Ga 1, 9, cité dans *c. ep. Parm.* 2, 11, 24 (*CSEL* 51, 75) ; *en. Ps.* 115, 1 (*CCL* 40, 1652), et complété, dans le cas du *c. ep. Parm.* 2, 11, 24 par 1 Tm 1, 3.

²⁵ Cet impératif de vérité qui entre dans la définition même de la prédication nuance les affirmations d'Eno qui souligne que les auditeurs doivent rester critiques par rapport à la doctrine qui leur est prêchée, les théologiens pouvant se tromper (Eno 1981, p. 156). Sans doute, à condition de souligner que l'erreur est involontaire ; celui qui sciemment enseignerait une doctrine fausse ne mériterait pas le nom de prédicateur.

parole, « peu importe, car le Christ est annoncé » (*cf.* Ph 1, 15-18²⁶). Ils se nuisent à eux-mêmes, mais sont utiles au Salut des autres²⁷.

Les sermons complètent ensuite la résolution un peu théorique de la contradiction entre Mt 23, 3 et Mt 12, 33-35 par un réseau d'images tirées du quotidien des fidèles : celle du héraut et du juge et celle du raisin et des épines.

2.2 UN DOUBLE RÉSEAU D'IMAGES

2.2.1 LE HÉRAUT ET LE JUGE

Après avoir résolu cette apparente contradiction à l'aide de Mt 23, 2, le s. 74 continue en effet ainsi : « Ce que dit un héraut n'est jamais attribué au héraut s'il le dit devant le juge. Une chose est ce que le héraut dit dans sa maison, une autre, ce que le héraut dit après avoir écouté le juge. De fait, bon gré, mal gré, le héraut publie la punition de son ami même. De même, bon gré, mal gré, il publie l'acquiescement de son ennemi même. Donne la parole à son cœur : il

²⁶ Ph 1, 15-18 est cité avec Mt 2-3 dans le *bapt.* 4, 11, 17 (CSEL 51, 241) ; *Io. eu. tr.* 11, 9 (CCL 36, 116) ; s. 101, 10 (SPM 1, 52) ; s. 10, 8 (CCL 41, 159) ; *Io. eu. tr.* 46, 6 (CSEL 36, 401) ; *en. Ps.* 49, 23 (CCL 38, 593) ; *en. Ps.* 51, 4 (CCL 39, 626) ; *en. Ps.* 115, 1 (CCL 40, 1652) ; *doctr. chr.* 4, 27, 59-60 (Simonetti 352-354) ; *c. Faust.* 22, 55 (CSEL 25, 1, 650) ; *c. litt. Pet.* 2, 5, 11 (CSEL 52, 26) ; *c. ep. Parm.* 2, 11, 24 (CSEL 51, 75). Dans le s. 251, 4, 3 (PL 38, 1169), Mt 23, 3 aboutit à la même conclusion ; dans le *c. ep. Parm.* 2, 14, 32 (CSEL 51, 85), Augustin recourt à l'exemple de Judas pour montrer que le Christ lui-même a confié à des pécheurs la charge de la prédication (*cf.* Mt 10, 1-7) et dans le *s. dom. m.* 2, 24, 79 (CCL 35, 178), Augustin précise que, quoiqu'il soit impossible qu'un homme mauvais fasse le bien, il peut parfois être utile aux autres tout en se nuisant à lui-même, selon la parole de Jr 12, 13.

²⁷ *s. dom. m.* 2, 24, 79 (CCL 35, 178) ; *c. ep. Parm.* 2, 9, 18 (CSEL 51, 64) ; *c. ep. Parm.* 2, 10, 22 (CSEL 51, 70) ; *c. ep. Parm.* 2, 11, 24 (CSEL 51, 75) ; *c. Gaud.* 1, 17, 18 (CSEL 53, 212) ; *c. litt. Pet.* 2, 5, 11 (CSEL 52, 26) ; *Cresc.* 3, 4, 4 (CSEL 52, 413) ; *Cresc.* 2, 29, 37 (CSEL 52, 397) ; *Cresc.* 4, 20, 24 (CSEL 52, 524) ; *en. Ps.* 115, 1 (CCL 40, 1652) ; *s. Guelf.* 32 = 340A, 9-10 (MA 1, 563-575) ; *en. Ps.* 128, 6 (CCL 40, 1884) ; s. 46, 21 (CCL 41, 547) ; s. 101, 10 (SPM 1, 52) ; *en. Ps.* 49, 23 (CCL 38, 593) ; *ep.* 261, 2 (CSEL 57, 619) ; *en. Ps.* 100, 10 (CCL 39, 1415). Pour ne pas se nuire à lui-même, le premier soin du prédicateur doit donc être d'écouter et de mettre en pratique ce qu'il annonce (*cf. en. Ps.* 49, 23 de 410-412). Dans sa *Regula Pastoralis*, Grégoire le Grand reprendra ce thème augustinien de l'unité qui doit régner entre les paroles et la vie des pasteurs, sans pour autant citer Mt 23, 2-3 (Greg. M., *past.*, 2, 3, SC 381, 180). Mais, moins sûr que l'Hippocrate de l'efficacité des paroles elles-mêmes, il souligne davantage combien les fidèles risquent de se perdre si le pasteur est mauvais (*cf.* Judic 1992, p. 40).

acquitte son ami, il punit son ennemi. Donne la parole au siège du juge : il punit son ami, il acquitte son ennemi. Donne la parole au cœur des Scribes, tu entendras : *Mangeons et buvons ; en effet, demain, nous mourrons* [1 Co 15, 32, citant Is 22, 13 ; cf. Lc 12, 19]. Donne la parole à la chaire de Moïse, tu entendras : *Tu ne tueras pas ; tu ne commettras pas d'adultère ; tu ne feras pas de vol ; tu ne porteras pas de faux témoignage* [Ex 20, 13-16] ; *honore ton père et ta mère* [Ex 20, 12] ; *aime ton prochain comme toi-même* [Lv 19, 18].²⁸ » (s. 74, 3)

La fonction du héraut est donc de publier la sentence du juge ; il ne peut dire aucune parole contraire à la volonté de celui dont il proclame la sentence²⁹. Seul le *c. litt. Pet.* 3, 8, 9 emploie cette même image, très brièvement, dans un développement sur l'autorité des prédicateurs³⁰.

2.2.2 LE RAISIN ET LES ÉPINES (Mt 7, 16 = Lc 6, 44)

L'image du raisin et des épines, directement tirée de l'Écriture, complète ensuite celle du héraut et du juge.

Quand un prédicateur mauvais prononce de bonnes paroles, il semble que l'« on cueille des raisins sur des épines et des figues sur des chardons, comme il t'a donné de le comprendre d'après ce qui a été traité plus haut. De fait, quelquefois, des branches de vignes s'entrelacent dans une haie d'épines et des grappes pendent des ronces. En entendant le nom d'épines, tu t'apprêtes à mépriser le raisin. Recherche la racine des épines et vois où tu la trouves. Suis la racine de la grappe qui pend et vois où tu la trouves. Comprends ainsi qu'une chose vient du cœur du Pharisien et une autre de la chaire de Moïse.³¹ »

Quand un prédicateur mauvais parle depuis la chaire de Moïse, les auditeurs peuvent cueillir les fruits qui représentent sa parole, avec prudence cependant : ils ne cueilleront pas le raisin sur les épines, mais au milieu des épines³².

²⁸ s. 74, 3, PL 38, 473

²⁹ S. Poque n'a pas indiqué cette utilisation de l'image du héraut et du juge (Poque S. 1984, p. 119-121).

³⁰ *c. litt. Pet.* 3, 8, 9, CSEL 52, 171

³¹ s. 74, 4, PL 38, 473-474.

³² Cf. *c. litt. Pet.* 3, 8, 9 (CSEL 52, 171) ; *s. dom. m.* 2, 24, 79 (CCL 35, 178) ; *Io. eu. tr.* 46, 6 (CSEL 36, 401) ; s. 101, 10 (SPM 1, 52) ; s. 137, 11, 13 (PL 38, 761) ; s. 179, 10 (PL

La situation du prédicateur mauvais par rapport à la vérité qu'il enseigne se trouve donc être exactement celle du ministre pécheur par rapport aux sacrements qu'il dispense³³ ; dans les deux cas, le vrai dispensateur est le Christ : « Le Christ lui-même doit être l'*auctor nostri sermoni* (le garant, l'auteur, le maître tout à la fois de notre sermon), lui qui est le Dispensateur de notre Salut³⁴ » (s. *Liver.* 8, 1).

Un élément est commun à toutes ces solutions : la chaire, celle de Moïse dans le verset de Mt 23, 2, qui est précisément le lieu d'où le prédicateur africain prêche durant la liturgie. La résolution un peu technique de ces contradictions est donc extrêmement concrète pour l'auditeur africain qui écoute son évêque lui parler depuis la cathédre dans laquelle il est assis, tout comme les scribes et les Pharisiens : ces explications scripturaires, parce qu'elles sont ancrées dans la réalité que connaissent les auditeurs, conduisent bien à une représentation de l'autorité du prédicateur qu'il convient finalement de préciser en la situant par rapport à l'ultime autorité, celle du Christ.

3. L'AUTORITÉ DU PRÉDICATEUR, SERVICE DE L'AUTORITÉ DU CHRIST

3.1 RAPPEL ARCHÉOLOGIQUE

Il suffit de rappeler ici le plan des églises africaines que fréquentait Augustin : le prédicateur parlait assis dans une cathédre située au centre de l'abside et surélevée par rapport à la nef d'une hauteur qui variait entre 0,50 et 1,5 mètre³⁵.

38, 971) ; s. *Guelf.* 32 = 340A, 9-10 (*MA* 1, 563-575) ; s. 46, 22 (*CCL* 41, 548).

³³ Rien d'étonnant à cela, car Augustin fait fréquemment le lien entre le baptême et la prédication (cf. *Cresc.* 2, 29, 37 (*CSEL* 52, 397) ; *Cresc.* 4, 20, 24 (*CSEL* 52, 524) ; c. *ep. Parm.* 2, 14, 32 (*CSEL* 51, 85) ; c. *ep. Parm.* 2, 11, 24 (*CSEL* 51, 75) ; c. *litt. Pet.* 3, 8, 9 (*CSEL* 52, 171) ; c. *ep. Parm.* 2, 10, 22 (*CSEL* 51, 70) ; c. *litt. Pet.* 1, 7, 8 (*CSEL* 52, 8) ; *bapt.* 6, 1, 1 (*CSEL* 51, 298) ; *bapt.* 4, 11, 17 (*CSEL* 51, 241) ; c. *litt. Pet.* 3, 49, 59 (*CSEL* 52, 211) ; *Io. eu. tr.* 5, 15 (*CCL* 36, 49). Il compare aussi la Parole de Dieu au pain eucharistique (cf. Congar 1962).

³⁴ s. *Liver.* 8 = 265A, 1, *MA* 1, 392.

³⁵ Cf. *ep.* 23, 3, *CSEL* 34, 1, 66. Voir la bibliographie de Caillet 1986.

3.2 LA FONCTION DE LA CATHÈDRE DANS LA THÉOLOGIE

AUGUSTINIENNE : SIGNIFIER QUE LE PRÉDICATEUR PARLE AU NOM DU CHRIST

Augustin a donc longuement démontré que les paroles bonnes que prononce un prédicateur mauvais ne viennent pas de lui, mais de la chaire dans laquelle il est assis et dont il reçoit l'autorité.

La situation est en réalité exactement similaire pour les prédicateurs bons, dont la vie s'accorde davantage aux paroles³⁶. Lorsqu'il siège sur sa cathèdre, le prédicateur « ne [parle] pas comme maître, mais comme ministre ; non pas comme à des disciples, mais comme à des condisciples [...]. Car nous n'avons qu'un seul Maître, dont l'école est sur la terre, mais la cathèdre, dans le ciel³⁷ » explique Augustin au début du *s.* 292³⁸. L'Église est donc le lieu où l'*auctoritas diuina* devient concrète pour le croyant, grâce au prédicateur dont les paroles viennent du seul Maître, le Christ³⁹, dont la cathèdre est au ciel et dont les cathèdres terrestres ne sont que des signes.

Nous retrouvons là, sans larges développements philosophiques mais appliquée concrètement au cas du prédicateur et de ses auditeurs, la théorie développée dans le *De Magistro* et exprimée à plusieurs reprises par la suite : ce que le Maître intérieur a donné au prédicateur de comprendre, celui-ci le répand au-dehors⁴⁰, mais c'est toujours ce même Maître qui, par lui⁴¹, enseigne. C'est aussi lui qui illumine directement les auditeurs, à l'intérieur, par la médiation de la parole

³⁶ Voir aussi *doctr. chr.* 4, 29, 62 (Simonetti 358).

³⁷ *s.* 292, 1, *PL* 38, 1320. Cf. Madec G. 1976

³⁸ De telles explications sont fréquentes (cf. par exemple *s.* 261, 2, *SPM* 1, 88)

³⁹ « Die Bischöfe blieben in jedem Falle nur die Diener Christi, was allein zähle, sei der Inhalt und der Autor ihrer Lehre, Christus » (Drobner 2003, p. 120).

⁴⁰ Cf. *doctr. chr.* 4, 15, 32, Simonetti 300. Ambroise, au début du *de officiis*, soulignait déjà la différence entre l'unique vrai Maître (cf. Mt 23, 8) qui, seul, n'a pas appris ce qu'il devait enseigner à tous, et les hommes qui apprennent du Christ ce qu'ils doivent ensuite transmettre aux autres (*off.* 1, 1, 3, Testard 96).

⁴¹ Augustin emploie systématiquement la préposition *per* pour désigner l'action de Dieu « par » le prédicateur lors de l'homélie. Voir par exemple : *Cresc.* 2, 29, 37 (*CSEL* 52, 397) ; *Cresc.* 4, 20, 24 (*CSEL* 52, 524) ; *c. ep. Parm.* 2, 11, 24 (*CSEL* 51, 75) ; *c. ep. Parm.* 2, 14, 32 (*CSEL* 51, 85) ; *c. ep. Parm.* 2, 10, 22 (*CSEL* 51, 70) ; *c. litt. Pet.* 3, 8, 9 (*CSEL* 52, 171) ; *c. litt. Pet.* 1, 7, 8 (*CSEL* 52, 8) ; *c. litt. Pet.* 3, 49, 59 (*CSEL* 52, 211) ; *bapt.* 6, 1, 1 (*CSEL* 51, 298).

du prédicateur, que celui-ci soit bon ou mauvais (*cf. doctr. chr., prol.* 4 ; 3, 37, 56 ; 4, 15, 32-16, 33 ; 4, 30, 63 ; *ep. Io.* tr. 3, 13)⁴².

La représentation de l'*auctoritas* de l'évêque *via* la chaire dans laquelle il siège permet donc à Augustin de montrer que le prédicateur ne détient pas l'autorité, mais qu'il sert l'autorité du Christ, seul véritable Maître. Telle est précisément la fonction du lieu élevé où il est assis : « Il faut donc que, dans l'assemblée, les chefs du peuple chrétien soient assis sur un siège plus élevé pour que, par le siège même, on les repère et que leur office soit suffisamment manifeste. Cependant, ce n'est pas pour qu'ils s'enflent d'orgueil à cause de ce siège, mais pour qu'ils pensent à la charge dont ils devront rendre compte » (s. 91, 5, 5⁴³). La cathèdre élevée, signe de l'autorité de l'évêque, rend donc clair aux yeux de tous les fidèles que la *sarcina episcopalis*, la charge, le fardeau de l'épiscopat, est un *officium*, une fonction, mieux, un service rendu aux fidèles, et non un motif d'orgueil pour ceux qui la détiennent.

CONCLUSION

C'est donc du centre de l'abside, assis dans sa chaire, que l'évêque, parfois le prêtre, prêche. Cette cathèdre, sous l'Empire, était déjà devenue le signe de l'autorité de celui qui y siège ; la représentation qu'en donne Augustin, tout particulièrement dans ses sermons, infléchit cette réalité.

Signe de l'autorité du Christ, manifestation visible de l'unique cathèdre céleste du seul véritable Maître, la chaire garantit l'autorité de tous les prédicateurs, les mauvais comme les bons : que les fidèles imitent ceux qu'ils verront bien agir (*cf.* 1 Co 4, 16⁴⁴ ; 1 Co 11, 1⁴⁵ ; 1 Tm 4, 12⁴⁶ ; Tt 2, 7⁴⁷), mais qu'ils ne se troublent pas des mauvais

⁴² Pour une étude complète de ce thème, aux conclusions de laquelle nous renvoyons, *cf.* Bochet 1998.

⁴³ s. 91, 5, 5, *PL* 38, 569

⁴⁴ 1 Co 4, 16 est employé dans le contexte de Mt 23,3 dans : *c. litt. Pet.* 3, 2, 3 (*CSEL* 152, 164) ; *en. Ps.* 36, s. 3, 20 (*CCL* 38, 381) ; *ep.* 208, 4-6 (*CSEL* 57, 344-345) ; s. 99, 13 (*PL* 38, 602) ; s. 179, 10 (*PL* 38, 971).

⁴⁵ 1 Co 11, 1 est employé dans le contexte de Mt 23,3 dans : *ep.* 208, 4-6 (*CSEL* 57, 344-345) ; *ep.* 261, 2 (*CSEL* 57, 619).

⁴⁶ 1 Tm 4, 12 est employé dans le contexte de Mt 23,3 dans : *en. Ps.* 36, s. 3, 20 (*CCL* 38, 381) ; *doctr. chr.* 4, 27, 59-60 (Simonetti 352-354) ; s. 46, 9 (*CCL* 41, 535).

⁴⁷ Tt 2, 7 est employé dans le contexte de Mt 23,3 dans le s. 46, 9 (*CCL* 41, 535).

comportements des autres. « Ils sont assis dans la chaire de Moïse » (Mt 23, 2) et les paroles valables qu'ils prononcent prennent racine non dans le mauvais trésor de leur cœur (*cf.* Mt 12, 33-35), mais dans cette chaire ; il est donc possible de cueillir du raisin au milieu de leurs épines (*cf.* Mt 7, 16-20), quoiqu'avec prudence.

La cathèdre, bien plus que le signe de l'autorité du prédicateur lui-même, est donc le signe du service qu'il rend au Christ qui, seul, détient l'autorité.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement	5
C. BONNAN-GARÇON : Introduction – Les mises en scène de l'autorité au cœur du projet ERAMA	7
V. DESCLAUX : L'appel au passant ou l'autorité du mort en Égypte ancienne	21
F. DEFENDENTI : Le pouvoir royal proche-oriental au premier millénaire av. J.-C. ; le cas du royaume de Tabal en Anatolie méridionale	35
F. MARI : Gage de confiance, signe d'autorité : le cas des δεξιαι achéménides	49
V. COLONGE : Beauté et autorité : le Grand Roi dans les sources littéraires antiques	63
F. DINGREMONT : L'autorité dans les épopées homériques, entre absolu et relatif	77
M. CLO : Dramatiser l'objet, dramatiser le pouvoir dans les romans grecs	97
L. BRISSON : Le secret comme instrument d'autorité chez Pythagore et les pythagoriciens	113
V. GYSEMBERG : Eudoxe de Cnide comme autorité scientifique : un dossier épigraphique négligé	131
S. KUTTNER-HOMS : Un maître inavoué ? La mise en scène paradoxe de l'autorité de la Rhétorique d'Aristote dans l'œuvre de Nicétas Chôniatès	141
M. GOARZIN : Diffuser l'autorité morale. Le discours biographique dans l'Antiquité tardive	159

T. MOREAU : Les mises en scène de l'autorité impériale aux IV ^e et V siècles : rituels et improvisations dans la gestuelle du pouvoir	173
H. HUNTZINGER : Jeûne, souffrance, prières et larmes. La mise en scène de l'autorité du « saint homme » dans la <i>Vita Severini</i> d'Eugippe	187
M. PAULIAT : Cathedram Moysi sedent (Mt 23, 2) ; la représentation de l'autorité du prédicateur dans les <i>Sermones in Matthaeum</i> d'Augustin d'Hippone	201
H. BERTHELOT : De l'épistolaire au lapidaire : la publication des décisions lagides à Cyrène	215
E. ARBABE : Un insigne de l'autorité militaire chez les Gaulois	229
Z. KASDI : Les inscriptions de Maurétanie césarienne, avant-scène de l'autorité du procureur-gouverneur ?	259
A. KÉFÉLIAN : L'autorité de Rome sur le Royaume d'Arménie ; aperçu numismatique	275
TH. BARDIN : Les distributions d'avènement, pivot de l'investiture impériale à Rome	293
L. AKNIN : Des marques d'autorité dans le péplum	311
BIBLIOGRAPHIE	317

LISTE DES PLANCHES HORS-TEXTE

- Planche 1 : stèle fausse-porte de la tombe de *Khentyka*, Balat, fin de la VI^e dyn., conservée au Musée de Kharga 30 ; photo. Fr. Payraudeau (Vanessa Desclaux, p. 21-34)
- Planche 2 : linteau de la tombe de *Iy*, Saqqara, fin de la VI^e dyn. ; photo. de l'auteur (Vanessa Desclaux, p. 21-34)
- Planches 3 et 4 : monnaie romaines (Anahide Kefelian, p. 275-292)
- Planche 5 : le Tibère hollywoodien (Laurent Aknin, p. 311-315)
- Planche 6 : Hercule à la conquête de l'Atlantide (Laurent Aknin, p. 311-315).